

RECRUTEMENT DE BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DANS LE CORPS DES INSPECTEURS DU TRAVAIL

~ SESSION 2024 ~

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conditions d'accès :

- être bénéficiaire de l'obligation d'emploi instituée par l'article L. 5212-2 du code du travail,
- être de nationalité française,
- être titulaire d'une licence (BAC+3), ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes,
- être apte à l'exercice des fonctions,
- ne pas avoir la qualité de fonctionnaire.

Qu'est-ce que l'obligation d'emploi ?

Ce recrutement est accessible uniquement aux personnes suivantes :

- Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Pour plus d'informations sur la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), vous pouvez consulter l'article dédié sur ce sujet dans la rubrique [Emploi et handicap](#) sur le site internet du ministère chargé du travail ;
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente ;
- Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- Les titulaires d'une pension d'invalidité de guerre ou assimilés, victimes civiles de la guerre, victimes d'un acte de terrorisme ;
- Les bénéficiaires des emplois réservés du code des pensions militaires ;
- Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée suite à un accident ou à une maladie contractée en service ou à l'occasion du service ;
- Les titulaires de la carte d'invalidité ;
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

COMMENT S'INSCRIRE

1. Prendre connaissance de l'avis de recrutement et de la fiche de poste correspondante : <https://travail-emploi.gouv.fr/article/acceder-a-la-fonction-publique-dans-le-cadre-de-l-obligation-d-emploi>
2. Se préinscrire en ligne entre le **10 mai et le 10 juin 2024** : <https://travail-emploi.gouv.fr/metiers-et-concours/calendrier-des-concours-et-examens-du-ministere-du-travail/article/s-inscrire-en-ligne>
3. Télécharger et remplir le dossier de candidature fourni sur le site internet du ministère du travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/metiers-et-concours/calendrier-des-concours-et-examens-du-ministere-du-travail/article/calendrier-et-modalites-d-inscription>
4. Retourner le dossier par mail, accompagné des pièces justificatives, à l'adresse suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr

Le dossier complété et signé devra être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- tout document justifiant du bénéfice de l'obligation d'emploi (Ex : RQTH, ...);
- une copie des diplômes obtenus ;
- un certificat médical de compatibilité du handicap avec l'emploi postulé datant de moins de 6 mois ;
- un curriculum vitae
- pour les personnes concernées, un certificat médical d'aménagement d'épreuve, établi par un médecin agréé et daté de moins de six mois.

Tout dossier incomplet ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

**La préinscription en ligne ne vaut que si elle est suivie par l'envoi du dossier.
Une candidature incomplète ne sera pas recevable.**

NOMBRE DE POSTES ET AFFECTATION

Le nombre de postes est fixé à 12.

L'affectation est déterminée en cours de scolarité en lien avec la DRH des ministères sociaux.

DEROULEMENT DES EPREUVES

Une commission effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature. La présélection des dossiers se déroule uniquement avec les membres de la commission. Les candidats ne sont pas sollicités pour cette étape.

Seuls seront convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers auront été retenus. Les auditions sont prévues à partir d'octobre 2024.

L'épreuve orale dure 30 minutes et comprend deux séquences :

- ▶ une présentation par le candidat de son parcours et de ses motivations professionnelles (10 minutes maximum) ;
- ▶ un entretien qui doit permettre à la commission de sélection, au travers de questions et de mises en situation, de porter une appréciation sur :
 - le parcours et la motivation du candidat ;
 - son aptitude à exercer les fonctions susceptibles d'être confiées à un inspecteur du travail, et plus généralement à un cadre de la fonction publique de l'Etat ;
 - sa capacité à suivre la scolarité à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP).

La liste des candidats déclarés aptes au recrutement à l'issue de l'entretien ne sera pas publiée sur le site internet du ministère. Chaque candidat recevra les résultats par mail

FORMATION DES CANDIDATS ADMIS

Les candidats sélectionnés suivront une formation rémunérée de 18 mois à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP) situé à Marcy l'Étoile près de Lyon. La formation commencera début février 2025.